A l'honorable Mr H. Mercier Premier Ministre de la Province de Québec
Hommage de l'auteur
J. Herreboudt
5. 11. 90

No 2

LE CANADA

AU

POINT DE VUE

DE

L'ÉMIGRATION

PAR

J. HERREBOUDT, avt.

BRUGES,
TYP. HERREBOUDT-CLAEYS,
1890.

LE CANADA

AU

POINT DE VUE

DE

L'ÉMIGRATION

PAR

J. HERREBOUDT, av^t.

BRUGES,
TYP. HERREBOUDT-CLAEYS,
1890.

1890

(2)

76052

I.

Pourquoi l'émigration Belge doit de préférence se diriger vers le Canada.

Pourquoi l'émigration Belge doit de préférence se diriger vers le Canada.

L'idée de créer une colonie belge au Canada est née de cette considération : que ce pays, ayant une étendue presque aussi grande que l'Europe, est néanmoins un des moins peuplés du monde entier.

En effet, on trouve au Canada un habitant par mille carré, alors qu'en Belgique, dont l'étendue est 340 fois moindre, on en compte au delà de cinq cents sur cette même superficie.

Par suite de ce manque d'habitants, le Canada, malgré ses majestueux cours d'eau, malgré ses lacs grands comme des mers, et qui permettent à la navigation maritime d'atteindre jusqu'au cœur du continent américain ; malgré ses forêts et ses prairies, qu'on peut dire sans limites ; malgré ses carrières et ses mines inépuisables et encore presque intactes, le Canada

se trouve dans l'impossibilité de tirer parti des immenses richesses que la nature s'est plu à y accumuler.

La Belgique, au contraire, petit coin de l'ancien continent, a le sol absolument épuisé par suite de la nécessité où se trouve ce pays, de pourvoir aux multiples besoins d'une population dont la densité acquiert, de jour en jour, des proportions de plus en plus alarmantes.

Ainsi, lorsque au Canada on trouve encore des millions et des millions d'hectares de terres, d'une fertilité prodigieuse, n'attendant que des bras pour cueillir les trésors qu'elles sont prêtes à déverser sur le monde entier, en Belgique, il n'y a plus un lopin de terre, dont la surface n'ait été mise en culture ou dont le sous-sol n'ait été fouillé à des centaines de mètres de profondeur, et, malgré cela, on y trouve encore des centaines et des milliers de bras, qui réclament du travail, ainsi que d'énormes capitaux, qui demandent qu'on les utilise.

Une seconde considération qui doit, d'après nous, porter les Belges à créer des colonies en Canada est celle-ci :

En 1888 le commerce général de la Belgique se chiffrait, à l'importation, par 3 milliards 87 millions 300 mille francs et, à l'exportation, par 2 milliards 800 millions de francs, soit un total de 5 milliards 887 millions 300 mille francs.

Ce commerce, dont l'importance est telle que, eu égard au nombre de ses habitants et à l'étendue de son territoire, il place la Belgique à la tête des nations commerciales du monde entier, porte principalement, à l'importation, sur les denrées alimentaires.

Ainsi, en 1888, on a importé en Belgique :

Bestiaux et viandes pour	fr. 90,095,009
Graisses	30,599,899
Poissons divers	13,148,622
Fruits, récoltes et fourrages	16,581,436
Grains et farines.	302,724,931
Pain, biscuits, œufs et légumes . .	45,782,361
Conserves alimentaires, fromages . .	31,925,513
Beurre frais et salé.	28,867,324
Café, thés, cacao, chocolat et drogueries	114,531,344
Vins, vinaigre et spiritueux	48,564,566
Sucres bruts et raffinés, sirops et mélasses	21,717,234
Bières et autres boissons fermentées .	6,146,020
Graines oléagineuses.	51,242,272
Riz en paille et pelé	22,115,388
Sel	4,858,098
	828,997,027

Soit pour près de 829 millions de francs de denrées alimentaires que la Belgique, à cause de l'exiguité de son territoire et la densité de sa population, est obligée d'acheter annuellement à l'étranger. Or le Canada qui, par suite d'une production de denrées alimentaires infiniment supérieure à ses besoins, est obligé d'exporter annuellement des quantités considérables de ces mêmes produits, quantités qu'il peut encore augmenter dans des proportions indéfinies, se trouve n'avoir presque pas de relations commerciales directes avec la Belgique!

Cette anomalie, à la quelle on ne croirait pas si les statistiques officielles n'étaient là pour l'affirmer, devient plus frappante encore, lorsqu'on examine la situation en détail. Ainsi la Belgique demande des grains et des farines au monde entier. Elle en achète en Alle-

magne, en Algérie, en Angleterre, en Autriche, à Brême et en Bulgarie, en Danemark et aux États-Unis, en France, dans le Grand Duché du Luxembourg, à Hambourg, en Italie, dans les Pays-Bas, en Roumanie, en Russie, en Turquie et jusque dans les Indes Anglaises. Le Canada nous en fournit aussi, mais sur une quantité totale de 1,637,124,093 kilogs importés en 1888, le Canada figure pour en avoir importé 769,005, alors que la République Argentine seule en importe 41,148,674 kilogs et que l'importation des États-Unis atteint au delà de 146,600,000 kilogs.

Pour les bestiaux, les viandes et les graisses, il en est encore ainsi. En effet, en 1888, la Belgique en a acheté à l'étranger pour au delà de 120 millions de francs; la République Argentine en a fourni pour 1 million 843,804 francs, l'Uruguay pour 875,351 francs, l'Australie pour 108,037 francs, les États-Unis pour 25 millions 716,953 francs et le Canada, dont les merveilleuses prairies engraissent des troupeaux qu'on ne parviendrait même pas à dénombrer, n'est pas même mentionné parmi les pays dont nous importons ! (*)

(*) En 1885 le Canada a exporté ;

Les produits de ses mines	pour	16,183,350	francs.
» de ses pêcheries	»	39,881,565	»
» de ses forêts	»	111,866,525	»
des animaux et leurs produits	»	132,519,970	»
les produits de son agriculture	»	95,601,300	»
» de ses manufactures	»	18,971,145	»
des monnaies et lingots	»	10,134,900	»
		443,292,775	»

Soit une exportation totale d'une valeur de plus de 443 millions de francs, la Belgique figurant dans ce chiffre pour 472,000 francs.

Comment expliquer cette anomalie ? Comment peut-on comprendre qu'un pays aussi grand et aussi riche que le Canada, un pays où le sol produit, presque sans culture, avec des rendements qui égalent ceux des régions agricoles les plus en renom, toutes les céréales, tous les légumes, tous les fruits que l'on trouve sous les climats les plus favorisés, qu'un pays qui a fait des sacrifices énormes pour construire et entretenir ses chemins de fer, pour creuser des canaux et ouvrir des ports, un pays qui subventionne largement une flotte marchande à vapeur, dont l'une des lignes est devenue la plus importante du monde entier, et qui fait tout cela pour favoriser l'exportation de ses produits, puisse, sur le terrain des relations commerciales avec la Belgique, se laisser distancer par des pays aussi nouveaux, aussi peu favorisés de la nature et, en fait, aussi peu productifs que l'Uruguay et la République Argentine ?

C'est là pour nous une véritable énigme et la seule explication que nous pouvons en donner est que, depuis quelques années, une émigration assez prononcée s'est produite des provinces Belges vers l'Uruguay et vers la République Argentine, alors que l'émigration belge vers le Canada a été, à peu près, nulle. (*)

(*) Dans le livre dont à la fin de cette brochure nous annoncons la prochaine publication, nous donnons le tableau comparatif des relations commerciales entre la Belgique et les divers pays dont nous venons de parler. Nous signalerons dès à présent que dans ce tableau les États-Unis figurent, en 1888, à l'exportation de Pelgique, par 48 articles, pour une valeur de 350,037,000 francs, la République Argentine, par 45 articles, pour une valeur de 45,515,000 francs, le Brésil, par 43 articles, pour une valeur de 34,342,000 francs, et le Canada, par 39 articles, pour une valeur de 8,117,000 francs.

L'importation présente, à peu près, les mêmes proportions, c'est là du reste une

Il est évident qu'un courant d'émigration amène naturellement un courant commercial.

En effet, un pays civilisé n'encourage pas l'émigration uniquement pour se débarrasser d'un surcroit de population ; il n'envoie pas ses explorateurs à travers le monde, dans le seul but de trouver des terres nouvelles, où il puisse envoyer et parquer le surplus de ses habitants, comme on ferait d'un troupeau que l'on met en prairie grasse ; non, absolument pas. Un gouvernement, soucieux de remplir sa mission, prendra en mains les intérêts de l'émigration non seulement en considération du bien être que doit en retirer celui qui émigre, mais aussi, et surtout, en vue de la prospérité générale qui doit en réjaillir sur le pays tout entier et, spécialement, sur l'industrie de ce pays, à qui l'émigration ouvre de nouveaux débouchés et sur son commerce, qui doit y trouver de nouvelles relations.

L'émigrant, tel que nous l'entendons et tel que nous allons le définir, est un agent commercial parfait.

Il connait mieux que personne le pays qu'il quitte ; car ce n'est qu'après l'avoir étudié sous tous les rapports, scruté dans toutes ses ressources, qu'il a jugé ce pays incapable de rémunérer convenablement son travail, partant de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille, et qu'il s'est décidé à en chercher un autre.

---

règle invariable dans les échanges internationaux. Ainsi on a importé en Belgique, venant des États-Unis, 45 articles représentant une valeur de 155,888,000 francs ; de la République Argentine, 29 articles, pour une valeur de 101,462,000 francs ; du Brésil, 27 articles, pour une valeur de 46,757,000 francs, et du Canada, 14 articles, pour une valeur de 724,000 francs.

Ces chiffres, assez éloquents par eux-mêmes, justifient complètement la thèse que nous défendons.

A cette connaissance spéciale qu'il a des principales ressources de son pays, vient s'ajouter un sentiment d'intérêt sympathique, qui s'éveille au souvenir de ses anciennes relations de famille ou d'amitié, et qui l'amène, naturellement, à vanter en toutes circonstances, parfois outre mesure et avec une exagération manifeste, qu'on lui pardonne du reste, les produits naturels ou industriels de son ancienne patrie. Non seulement il les trouvera toujours meilleurs que ceux du pays où il arrive, mais tout en leur donnant toutes les qualités possibles, il fera ressortir leur bon marché et il s'évertuera pour convaincre le marchand étranger d'en essayer.

D'autre part, il est forcé de se mettre rapidement au courant des ressources qu'offre la nouvelle patrie, où, dorénavant, il doit vivre, et il cherche naturellement à tirer des divers produits de ce pays, tout le parti possible. Or, après avoir pourvu, à l'aide de ces produits, à sa subsistance et à ses autres besoins, que peut-il faire de plus profitable, pour lui comme pour les autres, que de les faire connaitre à ses parents et amis restés au vieux pays ? Et ceux-ci, renseignés par une personne qu'ils connaissent, en qui ils ont confiance et que souvent ils tiennent à obliger, n'hésitent pas à profiter de cette occasion pour étendre leurs relations et pour donner à leur activité commerciale un nouvel élément.

Voilà, au point de vue commercial, le rôle que peut, et que doit, remplir l'émigrant, dans un pays où l'émigration est bien comprise et partant bien dirigée.

Or en est-il ainsi en Belgique ?

A cette question palpitante d'intérêt, nous n'hésitons pas à répondre franchement et catégoriquement, que nous ne le croyons pas.

Pas un pays au monde où l'émigration ne se présente, en ce moment, avec un caractère de nécessité sociale aussi absolue, qu'en Belgique. On peut dire qu'elle s'impose chez nous dans l'intérêt de tous ; c'est à dire, aussi bien de ceux qui émigrent que de ceux qui restent au pays.

L'accroissement rapide de la population en Belgique, a été longtemps un grand bienfait; mais aujourd'hui cet accroissement incessant et toujours progressif, se présente comme un danger. La quantité effrayante de produits alimentaires que nous devons demander, chaque année, à l'étranger et qui met, depuis quelque temps, entre nos importations et nos exportations un écart de plus de 300 millions, commande notre attention et doit commencer à nous donner de sérieuses inquiétudes.

L'industrie agricole est la première à se ressentir de cet état de choses.

Il y a trop de bras pour cultiver le peu de terres que nous avons, surtout que, de nos jours, le travail agricole à la machine est plus rapide, plus parfait et infiniment moins coûteux. L'agriculture se trouve donc dans le cas de devoir utiliser un grand nombre de bras, dont elle pourrait se passer, et la terre, obligée de nourrir avant tout ce surplus de travailleurs, ne peut plus payer de rente au propriétaire. Si l'agriculture se débarrasse de ces milliers d'ouvriers en les rejettant dans les villes, le mal est tout aussi grand. Chassés de la campagne, où on refuse de les nourrir, ces ouvriers viennent encombrer les ateliers et les manufactures, ruinant le travail par la plus triste des concurrences, en attendant qu'ils ruinnent les patrons par les grèves et leurs funestes conséquences.

Il faut donc que la Belgique cherche un remède à une situation qui ne fait qu'empirer de jour en jour; et où le trouvera-t-elle, si ce n'est dans l'émigration ?

Sur ce point personne, pensons nous, ne cherchera à nous contredire. Et bien, cela nous fait de la peine de devoir le constater, mais s'il n'est pas, à notre connaissance, un pays où l'émigration soit une nécessité sociale plus absolue, il n'en est pas, non plus, où elle soit moins comprise, plus mal pratiquée et, somme toute, il faut bien le dire, plus mal conduite.

Sans vouloir rechercher toutes les causes de cette situation, nous en indiquerons une qui nous paraît capitale.

Les connaissances géographiques sont généralement peu répandues en Belgique. Le Belge connait assez bien son pays; il a des notions élémentaires générales, mais très superficielles, concernant l'Europe; il connait notamment l'Angleterre, pour avoir vu des Anglais et leur avoir entendu parler leur langue. Quant à l'Amérique, il sait que c'est un continent assez éloigné de l'Europe, un pays qu'on dit nouveau, pour où sont partis beaucoup de ses compatriotes et dont fort peu sont revenus. Le Mexique, le Brésil, les États-Unis, le Canada, la République Argentine, tout cela pour lui c'est l'Amérique; et quand on s'embarque pour une de ces contrés, le peuple dit : il part pour l'Amérique.

Cette ignorance grossière, qui se rencontre chez la plus part des émigrants, est cause des plus déplorables erreurs. Elle fait presque toujours trouver la pauvreté et la misère, en lieu et place de la prospérité et des richesses qu'on avait expérées. Prospérité et richesses auxquelles l'émigrant aurait certainement pu prétendre, s'il

avait été quelque peu renseigné sur la région vers laquelle il a jugé bon de se diriger. En partant pour le Mexique il entrevoyait un pays au climat tempéré, et il a peut-être refusé d'aller au Canada, parce que ce pays a la mauvaise, mais, hâtons nous de le dire, très fausse réputation: de n'être qu'un « amas de neige et de glaçons. »

On doit donc commencer, avant tout, par répandre dans nos classes ouvrières, agricoles et autres, parmi lesquelles on veut faire naître un courant d'émigration, des connaissances géographiques plus étendues et surtout plus exactes.

Combien de malheureux, partis ces derniers temps pour la République Argentine, par exemple, d'où la pauvreté et la misère n'ont pas tardé à les faire revenir, seraient aujourd'hui en pleine prospérité, aux portes des richesses et du bonheur, s'ils avaient connus le Canada ?

Malheureusement ce pays est pour la plus part des Belges un pays absolument inconnu, et parmi ceux qui, à tort ou à raison, se vantent de le connaître, pour en avoir lu ou en avoir entendu donner une description, combien encore qui, comme nous le disions tantôt, prennent pour vrai ce mot, aussi malheureux que mensonger, prononcé par l'insouciance française du siècle dernier : « que nous importe le Canada, ces quelques arpents de neige et de glaçons ? »

Il faut donc, tout d'abord, que nous commencions par faire connaître ce pays 340 fois plus grand que le nôtre. Il faut que nous donnions une idée des trésors immenses à retirer des océans qui en baignent les côtes. Il faut faire connaître ces mers intérieures, ces lacs,

ces innombrables cours d'eau, ces plaines illimitées où sont accumulées d'inépuisables richesses agricoles et forestières ; il faut que les Belges connaissent la forme du gouvernement de ce pays, ainsi que ses institutions provinciales et municipales, toutes basées sur ce principe qu'ils estiment tant et qui est inscrit en tête de leur Constitution : *la décentralisation des pouvoirs*, c'est à dire, l'autonomie provinciale et communale. Il faut qu'on leur dise, qu'on jouit au Canada d'une liberté politique et religieuse bien plus avancée, et surtout plus pratique, qu'en Europe ; que l'instruction y est plus répandue et que le travail y est autrement honoré ! Il faut surtout qu'ils sachent que, grâce à une large application du principe si fécondant de la liberté d'association, ils trouveront au Canada, ces institutions de bienfaisance et de charité, ces orphelinats, ces hospices qui ont fait jadis la gloire des provinces Belges, et jusque cette multitude de corporations, de confréries et de gildes, orgueil de nos vieilles communes flamandes. Il faut enfin que l'on fasse bien comprendre à ces propriétaires, à ces fermiers et à ces agriculteurs, ruinés en Belgique par les impots toujours grossissants et des charges militaires de plus en plus écrasantes, qu'au Canada, aucun impot direct n'est prélevé de la part du gouvernement central ni provincial, sur la propriété foncière ; que l'on peut donc y posséder des milliers d'hectares de terres, en culture ou non, sans payer d'autres taxes que celles que les habitants d'une même localité s'imposent, spontanément, pour les besoins de leurs écoles ou de leurs églises, et que le service militaire y est presque absolument nul et, dans tout le cas, entièrement volontaire.

Mais comment les Belges qui désirent émigrer ou

ceux qui ambitionnent de diriger leurs compatriotes dans cette voie, seront-ils mis au courant de tout cela?

Evidemment on ne peut pas exiger que ceux qui se trouvent dans la nécessité de se chercher une autre patrie, ou bien ceux qui, par suite de la position sociale qu'ils occupent, sont obligés de conseiller et de guider leurs concitoyens ou leurs administrés, aillent préalablement voir eux-mêmes et constater, *de visu*, une foule de choses que rien au monde ne permet de faire soupçonner ! On ne peut pas vouloir non plus qu'ils étudient, au préalable, des législations compliquées, que des codes n'ont pas encore vulgarisées ; ni qu'ils se mettent au courant d'usages, de pratiques, de coutumes, qui n'ont rien de commun avec les nôtres !

Non. Il faut qu'on leur fasse connaître toutes ces choses d'une manière plus pratique, c'est à dire, qu'on doit recourir à la voie des journaux, des brochures, des rapports, des statistiques, des conférences et à la production d'échantillons.

Or, en ce qui concerne le Canada, on peut dire que, jusqu'ici, les journaux belges s'en sont fort peu occupés. Quant aux brochures que l'on trouve, notamment au Canada même, en abondance, elles n'ont presque pas encore été répandues en Belgique et les quelques échantillons de produits canadiens, réunis au Musée commercial de Bruxelles, s'y trouvent perdus au milieu de produits infiniment plus nombreux, que d'autres pays se sont efforcés d'y accumuler. Pour ce qui est des conférences, disons hardiment que bien peu de personnes y ont encore songé.

Nous n'avons pas la prétention, ni par cette brochure, ni même par le livre dont la publication y est annoncée,

ni par les conférences que nous comptons donner, ni par les échantillons qu'on nous a prié de déposer dans les musées, ni enfin par les renseignements que nous nous empresserons de fournir à tous ceux qui nous les demanderont, nous n'avons pas, disons nous, la prétention de faire connaître d'une manière complète le Canada.

Ce pays est si vaste, si nouveau et si peu connu, que ce n'est pas durant un séjour de dix huit mois, alors même que l'on a consacré tout ce temps à l'étudier, que l'on peut se vanter d'en avoir acquis une connaissance complète et approfondie. D'un autre côté nous ne voulons ni causer, ni écrire que de ce que nous avons vu, entendu et constaté par nous-mêmes. Or quand nous jetons un coup d'œil sur la carte générale du Canada, nous sommes réellement stupéfaits de devoir reconnaître que, durant un temps qui nous a semblé si long et à la suite de déplacements qui nous ont paru énormes, nous n'ayons encore parcouru qu'une partie très limitée du pays.

Nous n'avons, en effet, visité qu'une région de la vallée du St Laurent ; nous n'avons séjourné que dans deux villes : Montréal et Québec, et nous n'avons exploré qu'une seule contrée : la Gaspésie. C'est à dire, que nous ne sommes pas sorti de la province de Québec, une des dix provinces dans les quelles on subdivise, au point de vue politique, le Canada, et malgré cela, nous avons vu et constaté tant de choses absolument remarquables sous tous les rapports, et d'un intérêt capital pour nous Belges, que je désespère, vu le peu de temps que j'ai à séjourner en Belgique, de pouvoir suffisamment les faire connaître. Et cependant, si nous pouvions seulement éveiller quelque peu l'attention et

susciter la curiosité, nous serions, pensons nous, amplement payés de nos peines.

C'est en effet, en Belgique plus que dans aucun autre pays d'Europe, que l'on trouve toutes ces personnes pour qui l'émigration est, peut-on dire, un devoir et qui ont ainsi besoin de connaître les pays nouveaux, vers lesquels elles peuvent, en toute sécurité, se diriger. C'est en Belgique, surtout, que l'on trouve :

« Ces industriels et ces négociants qui prévoient devoir s'agiter toute leur vie au milieu de la concurrence européenne ;

« Ces fermiers à gages qui n'ont aucun espoir de devenir un jour propriétaires ;

« Ces propriétaires endettés qui voient, chaque année, les intérêts qu'ils paient manger insensiblement leur capital ;

« Ces pères d'une nombreuse famille, vivant assez bien eux-mêmes, mais incapables de donner un héritage à chacun de leurs enfants ;

« Ces hommes fortunés mais effrayés des fluctuations et des périls qu'offre actuellement le marché monétaire européen et fatigués des instabilités toujours croissantes de l'ancien monde. »

(Guide du Colon au Canada par M. Stanislas Drapeau).

En un mot, c'est en Belgique que l'on trouve les capitalistes, les industriels, les commerçants et les fermiers, qui désirent émigrer ou à qui il est de notre devoir de faire comprendre qu'ils doivent émigrer, s'ils veulent augmenter leurs ressources et assurer le bien-être de leur famille ainsi que l'avenir de leurs enfants ! ou bien encore, si les attaches qu'ils ont avec le pays qui les a vu naître sont trop fortes, si des intérêts

majeurs leur commandent d'y rester, à qui on doit faire savoir qu'ils peuvent s'assurer une partie de tous ces avantages, sans quitter leur pays, en engageant seulement leurs capitaux dans les terres, dans l'industrie, dans le commerce ou les travaux publics, d'un pays nouveau, présentant à leur activité, à leur énergie et à leur esprit d'entreprise, un champ aussi vaste que le Canada.

Une dernière remarque. En faisant connaître le Canada et en engageant vivement nos compatriotes à diriger vers ce pays des colons et des capitaux, nous n'entendons pas pour cela dénigrer d'autres pays, surtout des pays que nous ne connaissons pas.

Le Canada, qui occupe dans l'autre hémisphère la même position que l'Europe dans cet hémisphère-ci, jouit, à peu près, des mêmes climats. Dans une partie du pays, dans le sud de la province Ontario, par exemple, sur les bords du lac de ce nom, du lac Erié et du lac Huron, on jouit, peut-on dire, du climat que l'on trouve dans les régions qui avoisinent, en Europe, la mer Méditerrannée ; par contre, au nord de cette même province, au nord des territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Britannique, on trouve un climat comme en Russie, en Suède, en Norwège et même comme en Sibérie. Si donc l'émigrant Belge recherche un autre climat que celui d'Europe, il n'ira pas au Canada ; c'est vers le Mexique, le Brésil, la République Argentine ou le Congo qu'il se dirigera.

Tous ces pays, s'ils présentent de grands inconvénients, provenant surtout de la température excessivement élevée de leur climat, ainsi que de l'instabilité permanente de leurs gouvernements, offrent néanmoins, sous plusieurs

rapports, de sérieux avantages et ceux qui en préconisent la colonisation sont généralement guidés par des sentiments hautement recommandables.

Ainsi l'œuvre admirable du Congo est née et entretenue par un sentiment de générosité et d'abnégation personnelle, qu'on ne saurait trop vanter. S. M. Léopold II par cette idée sublime de civiliser l'Afrique et ce désir généreux d'effacer les derniers vestiges de cette plaie hideuse de l'esclavage, est entré, dès son vivant, dans le domaine de l'histoire; et, quelques soient les vicissitudes politiques de l'État libre du Congo, son nom se trouve marqué, pour toujours, parmi les bienfaiteurs de l'humanité.

La Belgique, en tout état de cause, retirera, tôt ou tard, d'immenses avantages de ce vaste empire africain. Déjà des relations commerciales importantes se sont établies entre les deux pays. Des établissements belges sont en pleine prospérité au Congo et notre industrie y a trouvé d'énormes débouchés. Seule la colonisation ne s'y est pas développée et nous pouvons même dire que le courant de l'émigration refuse de se porter de ce côté.

Quand on écarte toutes autres considérations que des considérations d'intérêt matériel, on est obligé d'avouer que l'émigration n'a pas tort, attendu que ce que le colon recherche, avant tout, c'est la stabilité de l'établissement qu'il veut créer. Or cette stabilité ne peut lui être assurée que si le gouvernement politique du pays où il s'établit, est assez fort pour se faire craindre à l'intérieur et se faire respecter au dehors. Malheureusement le gouvernement politique du Congo n'en est pas encore arrivé à ce point. D'une part, fortement jalousé par un

grand nombre d'autres nations, il a tout à craindre de leur rivalité; d'autre part, il n'a pas encore acquis aux yeux des peuplades nègres africaines, beaucoup plus nombreuses et plus à redouter qu'on ne l'avait cru d'abord, cette force ou ce prestige qui, faute de respect, inspire au moins la crainte, et par là il est constamment obligé de recourir à la force, pour faire observer ses lois, mettre en vigueur ses ordonnances, ou défendre les propriétés et les personnes des Européens qui se sont mis sous sa sauvegarde.

Là, comme partout ailleurs, la race nègre déteste la race blanche, et sous ce rapport les dangers les plus sérieux menace l'État libre du Congo. Nous croyons même remplir un devoir patriotique en signalant à l'attention des Belges qui songeraient à émigrer un article, paru, le 13 X^bre^ dernier, dans un journal anglais, publié à Montréal, et que nous traduisons comme suit :

« L'idée de persuader aux nègres des États-Unis de « prendre en mains l'œuvre de la civilisation de l'Afrique, « mérite tous nos encouragements. La République de « Libéria a, jusqu'ici, assez prospéré pour offrir une « garantie de succès suffisante dans une expérience à « faire sur le vaste champ de colonisation ouvert, tout « récemment, par l'État libre du Congo. Ici, le problème « nègre se complique de jour en jour, la solution en « devient de plus en plus difficile et si la proposition « faite par M. le sénateur Morgan, tendant à faire émigrer « les nègres d'Amérique en Afrique, pouvait se réaliser, « les deux continents en profiteraient et la race nègre « aurait une occasion de se développer et de prospérer « comme aucun pays d'Amérique ne saurait leur offrir. « Guidés par l'expérience, arrivés à un degré avancé

« de civilisation, plusieurs parmi eux étant éduqués et « capables de travailler eux-mêmes au progrès du monde, « ils seront là-bas chez-eux, sur une terre dont leurs « ancêtres ont été violemment privés et mieux à même « que les blancs, de résoudre pacifiquement un problème, « dont la solution peut entraîner beaucoup de dangers « et bien des vexations. »

(The Montreal Daily Star, 13 déc. 1889).

Pour ceux qui connaissent la race nègre et qui savent les ennuis que cette race cause et la crainte qu'elle inspire à la race blanche, aux États-Unis d'Amérique, il y a, dans la proposition de M. le sénateur Morgan, non seulement un avertissement mais une véritable injonction adressée par la puissante République Américaine aux monarchies d'Europe, prêtes à se disputer, les armes à la main, la mission de civiliser l'Afrique, pour leur dire qu'elles doivent toutes renoncer à cette prétention et laisser les nègres s'arranger entre-eux.

L'intervention inopinée de ce nouvel élément peut, en peu de temps, changer du tout au tout la face actuelle des choses, et les Stanley de l'avenir pourraiant bien rencontrer sur leur chemin autre chose que des peuplades sauvages peu vêtues, mal nourries, mal logées et surtout armées autrement qu'avec des flèches et des javelots.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que l'article du journal anglais mérite qu'on s'y arrête, et nous pensons que ce n'est pas marquer de l'hostilité pour une œuvre digne de toutes nos sympathies et qui, depuis longtemps, a captivé toute notre admiration, que de signaler les dangers qui la menace.

D'autre part la nécessité d'émigrer est si impérieuse pour les Belges, que ce n'est pas trop d'avoir deux colonies

prêtes à les recevoir, surtout lorsque ces colonies par leur situation géographique respective, ne peuvent que se suppléer l'une à l'autre et dans aucun cas se faire concurrence.

Nous essayerons donc de faire connaître le Canada en rapportant fidèlement ce que nous avons vu, ou ce que nous avons appris par une étude consencieuse de sa législation, de ses institutions politiques et sociales, de ses mœurs, us et coutumes ainsi que par suite des relations nombreuses que nous nous sommes créées. Les documents qui nous guideront seront toujours des pièces officielles ou publiées par ordre des gouvernements et lorsque nous emprunterons des renseignements aux journaux ou à des écrits dont l'origine peut paraître suspecte, nous aurons soin d'en parvenir le lecteur.

II.

Qui doit émigrer ? — et où émigrer ?

Une excellente brochure, publiée à Ottawa par Monsieur Stanislas Drapeau, et intitulée : Le Guide du Colon Français, Belge etc., pose les questions suivantes :

1° Qui doit émigrer ?

2° Où émigrer ?

questions auxquelles M. Drapeau répond comme suit:

I.

Qui doit émigrer ?

1° Le petit propriétaire, qui prévoit devoir végéter toute sa vie au milieu de la concurrence européenne. Le Canada lui offre à exploiter, moyennant un modique avoir, de grandes propriétés qui ne coûtent rien ou presque rien.

2° Le fermier à gages, qui n'a aucun espoir, en Europe, de devenir un jour propriétaire, s'il peut réaliser seulement cinq ou six mille francs, (*) le Canada lui promet la liberté et l'aisance.

3° Le propriétaire endetté, qui voit chaque année les intérêts qu'il paie, manger insensiblement son capital. Qu'il règle ses dettes, tandis qu'il en est encore temps ; et avec les débris de sa fortune il refera au Canada, vu les facilités d'établissement, son avenir en péril.

4° Le père d'une famille nombreuse, vivant assez bien lui-même, mais incapable de donner un héritage à chacun de ses enfants. Au

---

(*) Dans nos ÉTUDES SUR LE CANADA, nous établissons qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un capital aussi élevé pour réussir au Canada.

Canada, dans nos vastes prairies du Nord Ouest ou dans nos forêts profondes des diverses provinces, il pourra, comme un patriarche, les établir autour de lui facilement et grandement.

5° Le cadet de famille, qui n'a pas les moyens de soutenir, en Europe, le ton héréditaire de sa maison. Il lui sera plus facile, au Canada, dans un pays lointain, de recommencer la vie.

6° Les orphelinats agricoles, qui ont des ressources. Ils peuvent, au Canada, à bon marché, loin des dangers des villes, dans des campagnes heureuses, établir leurs pupilles sur des terres vierges, en leur imposant des obligations annuelles de remboursement ; ce qui peut même devenir une source de profit pour les œuvres charitables de la maison-mère.

7° L'homme de fortune, effrayé des fluctuations et des périls, qu'offre actuellement le marché monétaire européen, et fatigué des instabilités toujours croissantes de cette vieille société de l'ancien monde. Le jeune Canada lui offre, au suprême degré, la tranquillité, la sécurité et le respect, pour sa personne, ses biens et ses croyances.

8° Le capitaliste, l'industriel, le commerçant, le spécialiste qui veulent placer des capitaux dans l'industrie, les manufactures, le commerce, les banques, les chemins de fer, les mines, etc. etc. Nos ressources de toutes sortes, encore imparfaitement exploitées, présentent, avec les plus grandes chances de réussite, un vaste champ à leur activité, à leur énergie et à leur esprit d'entreprise.

A ces diverses classes de personnes, ajoute M. Drapeau, nous pouvons, sans imprudence, promettre le succès, pourvu qu'elles apportent avec elles, il va sans dire, la constance, l'économie et l'intelligence du travail. Car, au Canada pas plus qu'ailleurs, les ortolans ne vous tombent pas tout rôtis dans la bouche.

Quant aux ouvriers, artisans, mécaniciens, charpentiers, maçons, menuisiers, briquetiers, les chances de succès ne leur sont pas sans doute, au Canada, aussi brillantes, aussi générales. Ils y rencontreront, dans leurs métiers, de la concurrence ; dans les premiers temps de leur séjour, peut-être ne sauront ils trop où se procurer de l'ouvrage. Ils ne se trouvent point dans la situation du cultivateur : le Canada est avant tout, un pays agricole ; la terre peut s'obtenir à bas prix, le gouvernement la donne ou la vend à un prix nominal ; ainsi l'émigrant agriculteur, s'il possède de quoi vivre jusqu'à la

première moisson, on peut dire, généralement parlant, que son avenir est assuré.

Pour le simple artisan nous devons dire cependant que bon nombre d'émigrants, qui n'avaient pas le sou, débarqués sur nos bords sans aucune protection, sont parvenus avant longtemps à se faire une position aisée et indépendante, tant il est vrai que, dans les pays nouveaux, il est plus facile de faire son chemin et de renverser les obstacles qui s'opposent à la fortune.

A l'appui de cette dernière observation nous dirons, qu'il résulte du tableau de l'émigration publié par le gouvernement, pour la période écoulée du 1 Juillet 1887 au 21 Décembre 1888, qu'il est arrivé au port de Québec, pour s'établir dans la province de Québec : 26 ouvriers boulangers, 36 ferblantiers, 21 briquetiers, 11 chaudronniers, 9 ouvriers bouchers, 3 ouvriers tonneliers, 30 charpentiers, 25 mécaniciens, 205 jardiniers, 34 maçons, 60 artisans (ouvriers de fabrique), 12 ouvriers meuniers, 35 modistes (ouvrières travaillant à la machine), 17 ouvriers mineurs, 10 ouvriers peintres, 67 domestiques et 480 servantes, 25 cordonniers, 4 tailleurs, 9 ouvriers tanneurs, 21 tisserands, 1560 ouvriers agricoles, 150 ouvriers terrassiers, pour chemins de fer, et 550 hommes de peine. Tous ces émigrants, parmi lesquels on relève 119 Belges, ont trouvé de l'occupation et pu gagner des salaires atteignant en moyenne, ainsi qu'il appert des rapports officiels recueillis après enquêtes :

Bouchers (découpeurs). . . .	fr. 300 à 375	par mois
» (tueurs)	375	»
Boulangers (avec nourriture et logement)	300 à 325	»
Carrossiers	17,50 à 20	par jour
Charpentiers et menuisiers .	12,50 à 15	»
Cordonniers	10 à 12,50	»

Couturières dans les hardes	5	à	7,50	par jour
Ébénistes et tapissiers . . .			15,00	»
Ferblantiers, plombiers, etc.	17,50	à	20,00	»
Forgerons.	12,50	à	17,50	»
Gains des mineurs (sous contrats)	15	à	17,50	»
Jeunes gens (dépouilleurs de cigares)	10	à	25	par semaine
Journaliers, manœuvres . .	7,50	à	10,00	par jour
Mécaniciens	20	à	22,50	»
Mouleurs	20	à	22,50	»
Ouvriers cigariers	12,50	à	17,50	»
Ouvriers pour chargement et déchargement de navires .			2,50	par heure
Pêcheurs employés dans les pêcheries	250	à	300	par mois
Peintres	15	à	17,50	par jour
Plâtriers	20	à	22,50	»
Tailleurs d'habits	7,50	à	15,00	»
Tailleurs de pierre, maçons, briquetiers	20	à	25,00	»
Tourneurs			15	»

Un journalier ordinaire que l'on emploie pour bûcher, scier le bois, etc. gagne 7 fr. 50 par jour ; s'il est assez habile pour cultiver un jardin ou un verger, il peut trouver à gagner 10 francs par jour.

Les servantes sont rares. Les gages très élevés : ainsi les bonnes d'enfants gagnent de 50 à 60 fr. par mois plus nourriture et logement et une servante s'occupant des soins du ménage, ayant quelques connaissances de la cuisine et sachant laver peut gagner, outre le logement et la nourriture, jusque cent francs par mois. Un nombre considérable de servantes, ayant de bons certificats et

plus au moins compétentes dans les travaux du ménage, peuvent trouver de l'emploi dans des familles respectables et celles qui sont, plus au moins, accoutumées aux travaux de la campagne sont très recherchées.

II.

Où émigrer ?

Les émigrants du centre de l'Europe, parlant le français et pratiquant la religion catholique, préfèrent sans doute :

1° La *province de Québec*, province française et catholique par excellence, où ils retrouveront leur langue, leur foi, leurs lois et leurs mœurs ;

2° Le *Manitoba*, qui leur offre, en sus des avantages ci-haut énumérés, une plus grande facilité de s'établir sur des terres déjà toutes prêtes à recevoir le soc de la charrue ;

3° Le *Nord-Ouest* canadien, où l'on peut se tailler de vastes propriétés, soit pour la culture, soit pour l'élevage des bestiaux ;

4° La *Colombie Britannique*, sur les côtes du Pacifique, laquelle, de toutes les provinces canadiennes, possède un climat, avec hivers pluvieuses et quoique sans neige, se rapprochant le plus de celui de l'Europe centrale.

Entre ces différentes régions nous n'hésitons pas à choisir la province de Québec, et dans cette province LA GASPÉSIE, comme l'endroit le plus favorable à l'établissement d'une colonie Belge.

La partie de la Gaspésie que nous recommandons spécialement aux émigrants belges, comporte une superficie de 11,484 kilomètres carrés, et elle est bornée au nord par le golfe Saint-Laurent, et au sud par la Baie des Chaleurs, qui baigne ses 500 kilomètres de côtes et en fait un des postes de pêche les plus avantageux du monde entier.

Le sol de la Gaspésie, quoique en certains endroits quelque peu montagneux, offre néanmoins une quantité considérable de terres fertiles, où tous ceux, qui ont voulu se livrer sérieusement à l'agriculture, ont réussi au delà de leurs espérances.

Voici un aperçu des principales terres disponibles dans cette partie de la Gaspésie.

Comté de Gaspé.

Canton de Douglastown	1,900	acres	terrain uni, bonne terre arable.
» Fox	8,115	»	bonne terre sur les deux côtés de la rivière.
» Gaspé Bassin	15,089	»	propre à la culture.
» Newport	43,515	»	le 1er rang médiocre, les rangs en arrière propres à la culture et à l'exploitation du bois.
» Percé	18,713	»	montagneux, sol d'excellente qualité dans plusieurs rangs.
» Sydenham	19,161	»	montagneux dans l'intérieur, bonnes terres sur le Dartmouth et le Saint-Laurent.
» York	16,239	»	en partie montagneux, le reste propre à la culture.

Comté de Bonaventure.

Canton de Carleton	23,240	acres	très montagneux, peu propre à la culture, mais abondance de bois à brûler.
» Cox	38,198	»	en général propre à la culture, bois de commerce, pierre à chaux.
» Hope	20,440	»	propre à la culture, bois de commerce sur l'arrière du Canton.

droits
antité
ui ont
réussi

nibles

e terre

es deux
e.

cre, les
propres
l'exploi-

d'excel-
ans plu-

l'intéri-
es sur le
e Saint-

neux, le
culture.

peu pro-
re, mais
bois à

à la cul-
ommerce,

e, bois de
l'arrière

»	Hamilton	53,490	»	propre à la culture, bois de commerce.
»	Mann	20,980	»	en général montagneux, il y a des vallées propres à la culture.
»	Matapédia	33,625	»	comme le canton Mann.
»	Maria	14,370	»	propre à la culture.
»	Milnikek	35,902	»	peu propre à la culture mais avantageux pour le bois de commerce
»	Nouvelle	38,645	»	en partie avantageux pour la culture mais peu de bois de commerce.
»	New Richmond	31,253	»	propre à l'agriculture et au bois de commerce.
»	Port Daniel	44,170	»	propre à la culture et au commerce de bois. Pierre à chaux en abondance.

Soit en tout 476,995 acres de bonnes terres que nous pouvons recommander très chaudement comme propres à la colonisation. Quant à la fertilité de ces terres et à la facilité de les cultiver voici ce qu'en dit M. J. Langelier dans son ESQUISSE SUR LA GASPÉSIE : « Il n'est « pas douteux que les comtés de Gaspé et de Bonaventure, « seraient aujourd'hui les plus riches du pays, si l'opulent « marchand et le pauvre pêcheur avaient compris autre- « fois, comme ils le comprennent à présent, de quelle « importance pouvait être pour eux et pour la nation « entière, la mise en exploitation de leurs terres si « éminemment bonnes et qui peuvent être amendées si « aisément, grâce à l'abondance de l'engrais animal. La « population de cette partie du pays, dans laquelle dix « arpents de terre feraient vivre une famille nombreuse « tandis que cent arpents ne suffisent pas toujours dans « le voisinage des villes, est pauvre pour la plupart par

« suite de son aversion pour les travaux des champs.....
« L'expérience montrera aux Gaspésiens que par l'agri-
« culture ils peuvent acquérir la richesse. »

« Cette région, » ajoute M. le commandant Lavoie dans un rapport fait en 1876, « qui comprend une étendue de « côtes de deux cent quatre vingt milles, offre partout « les plus grands avantages possibles pour la pêche. Le « sol qui est l'égal des meilleurs terres qu'on puisse « trouver dans notre pays, possède des avantages qui ne « se rencontrent nulle part ailleurs, et le colon peut « trouver dans la terre, comme dans la mer, une abon- « dante quantité de nourriture et *devenir riche en peu* « *d'années* s'il sait diviser convenablement son travail et « ses opérations. »

En effet, si le colon procède avec méthode et partage convenablement son temps entre l'agriculture et la pêche, de manière à ne se livrer à celle-ci que dans les moments où l'agriculture ne requiert pas ses soins, il peut faire beaucoup d'argent en très peu de temps.

Dans nos ÉTUDES SUR LE CANADA, nous nous occupons longuement de la Gaspésie, que nous avons eu le plaisir de visiter, et au sujet de laquelle nous avons recueilli les renseignements les plus précis.

Ces renseignements nous les avons tous puisés dans des documents officiels, ou bien ils nous ont été fournis par les personnes les plus honorables et les plus aptes à les donner, comme le prouvent les deux lettres suivantes, qui nous ont été adressées, et que nous nous permettons de reproduire, bien qu'elles n'aient pas été destinées à la publicité.

La première émane de M. Ch. Le Boutillier, écuier, commerçant notable à Gaspé, de la firme John Le Boutillier et Co.

Elle est conçue comme suit :

John Le Boutillier et C°.
Fish merchants etc.

Gaspé, Canada, 12 X^bre 1889.

CHER MONSIEUR,

En réponse à la vôtre du 30 dernier, je m'empresse de vous donner les renseignements que vous me demandez et de vous dire que je serais très heureux de voir réussir votre essai de colonisation dans la Gaspésie.

Je crois que 500 Belges arrivant simultanément au mois de Mai, n'auraient pas de peine à s'installer de suite, le long de la côte, de Port-Daniel à Fox River, et de se procurer tout ce dont ils pourraient avoir besoin ; mais il faudrait nécessairement qu'ils apportent des capitaux (au moins 200 dollards par famille) car il est impossible de promettre d'avance de l'ouvrage pour tous les colons ainsi que tout ce qui serait nécessaire pour leur entretien, ce malgré toute la bonne volonté des personnes influentes qui font vivre une grande partie des pêcheurs de la côte.

Il est vrai que nos magasins sont toujours assez bien garnis en provisions, groceries, ferronneries, marchandises sèches, agrès de pêche, etc. etc. etc. (*) mais le système *de crédit* ne peut pas être continué bien longtemps et l'expérience nous prouve que ce système a été la ruine de la côte.

Quant au travail, tout le monde peut en trouver dans les pêcheries, la culture, la construction de chemins de

(*) En Canada on entend par *groceries* les épiceries, et par *marchandises sèches* les toiles, les cotonnades et les draperies.

fer, ponts et chemins de colonisation, etc. etc. Une compagnie canadienne est actuellement sur le point d'être formée pour continuer le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et on dit que le chemin de fer de Métapédia à Gaspé (appelé *Gaspe Short Line)* doit être commencé ce printemps. Ci-inclus vous trouverez l'adresse du monsieur Américain qui vous a été présenté par mon frère à Québec et qui est intéressé dans le *Short Line Railway*. Il pourra vous dire si les travaux doivent commencer bientôt et si la Société est disposée à employer des ouvriers belges, dans le cas où il y en aurait sur les lieux.

Je suppose que vous ne ferez passer sur le sol gaspésien que des colons honnêtes, sobres et laborieux, enfin de bons sujets, avec ces qualités ils ne peuvent manquer de réussir.

Pour tous autres renseignements, je vous prie de vous adresser à l'honorable E. J. Flynn, député de Gaspé à la Chambre locale à Québec ; à l'honorable L. Z. Joncas, député à la Chambre Fédérale à Ottowa, au curé de chaque paroisse et enfin à mon ami Georges Dumaresq, ex-maire de Gaspé, résidant à Jersey et qui représente le seigneur de la grande et belle seigneurie de la *Grande Vallée des Monts,* quelques milles en haut de Fox River. — Ce monsieur connait parfaitement la Gaspésie y ayant demeuré au delà de 40 ans, et voici ce qu'il m'écrivait dernièrement : « J'ai reçu avec plaisir le morceau de « journal concernant les informations au sujet de la « seigneurie de la *Grande Vallée*. J'espère que vous réus- « sirez à trouver un acquéreur pour cette propriété. Je « suis très désireux de la vendre et le propriétaire aussi « parce qu'il n'y a pour lui aucun avantage de la garder. « La propriété à six milles de front sur le S. Laurent sur « une profondeur de neuf milles, avec l'avantage d'un joli

« port pour la pêche. Elle est très bien boisée et elle « forme une belle vallée propre à une grande exploitation « agricole. Les bois ont été bien protégés. Si... (*) dollars « étaient offerts pour la seigneurie, j'irai volontiers de « l'autre côté de l'océan et je fournirai à l'acquéreur un « titre bon et valide. Je pourrai me rendre en Belgique « et l'acquéreur pourrait alors venir à Londres pour « passer l'acte. »

Une centaine de familles pourraient vivre à l'aise sur cette seigneurie ! —

Je conserverai toujours un bon souvenir de votre visite à Gaspé ainsi que de monsieur D... et vous prie de le saluer bien cordialement de ma part. Vous souhaitant une heureuse traversée etc.

(Signé) Ch. Le Boutillier.

La seconde lettre m'a été adressée par l'honorable monsieur Joncas, député à la Chambre des Communes à Ottawa, pour le comté de Gaspé.

M. Joncas m'écrit comme suit :

House of Commons
Canada.

Grande Rivière, Cte de Gaspé,
10 Novembre 1889.

Mon cher Monsieur Herreboudt,

J'ai votre lettre datée de Montréal le 1 Novembre. Mes meilleurs souhaits de bon voyage et de succès vous accompagnent en Belgique. J'espère que vous réussirez à diriger sur la Gaspésie une colonie Belge.

(*) Je ne me suis pas cru autorisé à rendre public le chiffre indiqué, mais je le ferai connaître aux intéressés qui m'en feront la demande par écrit.

Conformément au désir exprimé dans votre lettre je vous envoie un des discours que j'ai prononcés l'an dernier à la Chambre des Communes du Canada. Vous trouverez dans ce discours des statistiques officielles prouvant que comme contrée agricole, la Gaspérie peut avantageusement soutenir la comparaison avec les parties de la province de Québec réputées les plus fertiles. (*) Le district de Saguenay, dans lequel se trouve la vallée du lac S. Jean, ne figure pas dans cette comparaison, mais en consultant le recensement officiel de 1881, j'y trouve au volume troisième, pages 158 et 178, les chiffres suivants qui, comme vous pourrez le constater, sont un argument très fort en faveur de la Gaspésie.

	Minots de blé orge et avoine	Légumes	Foin	nombre d'acres en culture
Saguenay	412,260	287,238	16,347	76,800
Gaspésie	414,975	1,128,023	34,070	78,000

Ces chiffres valent plusieurs pages d'arguments. (**)

Remarquons que la Gaspésie, outre des ressources agricoles, possède les pêcheries les plus riches du monde, mines inépuisables où la population peut toujours aller puiser pendant, au moins, sept mois de l'année. Je ne vous dis rien du climat. Vous avez pu vous même en

---

(*) Nous reproduisons intégralement le discours de l'hon. M. Joncas dans nos *Études sur le Canada*.

(**) Nous avions demandé ces renseignements comparatifs parce que nous avions appris par la voie des journaux que la vallée du lac S. Jean avait été visitée par un attaché au Consulat Belge à Québec et qu'on y attendait, pour le printemps prochain, l'arrivée d'une colonie de plus de 300 Belges.

Nous aussi nous avions cru un moment que c'était vers la vallée du lac S. Jean qu'il fallait diriger nos émigrants, mais après une visite et une étude approfondie de la Gaspésie, nous avons changé d'opinion, et, tout en reconnaissant les mérites de la région située ru Nord de Québec, nous avons été forcé de conclure que, sous tous les rapports, une colonie Belge a plus de chances de réussite sur les bords de la Baie des Chaleurs que sur ceux du lac S. Jean.

juger lors de votre visite ici. Je vous réfère d'ailleurs à la brochure publiée par M. Langelier et qui a pour titre : « La Gaspésie. »

Les essences principales d'arbres sont : l'érable, le mérisier, le bouleau, le frêne, le peuplier, le cèdre, l'épinette, le pin et le sapin.

Relativement à la question de l'exploitation des pêches maritimes, question qui fait l'objet de mes études depuis plusieurs années, je dois vous dire que la Gaspésie est de toute la province de Québec, l'endroit qui offre le plus d'avantages sérieux et je vous mets, amicalement, en garde contre quiconque voudrait vous entraîner sur la côte nord du St Laurent où aucune entreprise de ce genre n'a réussi jusqu'à présent, tandis que des fortunes colossales ont été réalisées dans la Gaspésie. Je serai très heureux de mettre à votre disposition toute mon expérience en cette matière si toutefois vous avez l'entention d'engager des capitalistes de votre pays dans l'exploitation des pêches maritimes.

Veuillez accepter mes meilleures amitiés, en faire part à M. D... et me croire

Votre bien dévoué,
(Signé) L. Z. Joncas.

Nous pourrions encore reproduire ici d'autres lettres, qu'on trouvera dans nos Études sur le Canada, mais nous croyons que ce qui précède suffit pour justifier toutes les préférences que nous manifestons pour la Gaspésie.

Quant à la proposition d'achat de la seigneurie de la Grande-Vallée-des-Monts, à l'effet d'y faire un essai de colonisation Belge, proposition faite par M. Le Boutillier, nous élaborons la formation d'une société pour l'étude et, s'il y a lieu, la réalisation de ce projet.

La République Argentine et le Canada.

Nous avons dit plus haut que nous ne voulions pas dénigrer un pays que nous ne connaissions pas. Nous croyons néanmoins devoir, dans l'intérêt de la vérité, reproduire ici un parrallèle entre le Canada et la République Argentine, établit par M. l'abbé J. Gaire, ancien curé de Loisy, Meurthe et Moselle (France), maintenant curé à Grande Clairière, près de Oak Lake, Manitoba, (Canada).

M. Gaire s'exprime comme suit :

La République Argentine.

Les avances de passage. — La République Argentine offre aux émigrants de leur avancer les frais de leur voyage, mais ce n'est pas dans leur intérêt, car là-bas, on les fait travailler comme des esclaves pour payer ce qu'ils doivent. Un colon qui s'aperçoit qu'il a été trompé et qui veut retourner dans son pays, ne le peut pas ; on peut le retenir jusqu'à ce qu'il ait payé ce qu'il doit.

Capital. — Un cultivateur dont la famille est composée de 4 personnes doit, dès son arrivée, au gouvernement de la République Argentine, pour son passage une somme de près de 800 fr. S'il veut acheter 64 hectares de terre, on lui en vend, à crédit, à raison de 50 à 100 fr. l'hectare; 64 hectares à 50 fr. au minimum font 3,200 fr. et 800 fr. de frais de voyage forment en tout 4,000 fr. Dès son arrivée cette famille est donc endettée de 4,000 fr.

Pas de terres gratuites. — Le gouvernement n'a pas de terre à

vendre ni à donner aux émigrants ; tout est accaparé par les spéculateurs qui la vendent, comptant ou à crédit, à des prix exorbitants. L'émigrant qui a acheté des terres à crédit ne peut jamais payer ; au bout de quelques années, il est obligé de les abandonner en paiement de ses dettes; il perd son travail et son temps et se trouve plus pauvre qu'à son arrivée. Le voyage dure de 25 à 30 jours.

Ce que tout le monde devrait savoir. — Toutes les marchandises se vendent deux fois plus cher qu'en France ou en Belgique car il y a peu de manufactures et tout s'achète en Europe. Les loyers sont très-élevés ; à Buenos-Ayres, une chambre non meublée se loue 100 fr. par mois. Pour réussir, le cultivateur doit avoir beaucoup d'argent, car on lui vend la terre le plus cher possible.

Les **produits agricoles** ont très-peu de valeur ; les animaux vivants ne peuvent s'envoyer en Europe, le voyage est trop long ; on tue les bœufs et les moutons, pour la peau et le suif ; on jette leur chair ; des milliers de chevaux qu'on ne peut trouver à vendre, sont aussi abattus de cette façon ; le blé, l'avoine, le maïs sont à très bon marché, les frais de transport pour l'Europe sont si couteux qu'ils absorbent les bénéfices du cultivateur, qui n'a, par suite, aucun intérêt à les cultiver. Il se fait très peu de beurre et de fromage. On promet aux ouvriers des salaires deux fois plus élevés qu'en France ou en Belgique, mais on ne leur dit pas qu'ils sont payés en papier monnaie qui perd au change une partie de sa valeur. Ainsi un homme qui reçoit 150 fr. en papier monnaie ne peut obtenir pour cette somme que 100 fr. en or ; un ouvrier que l'on paye 3 fr. par jour en papier ne reçoit en réalité que deux francs. Le bois de chauffage ou de construction fait défaut, ce dernier est acheté en Canada ; le colon se construit des cabanes en terre. L'hectare de terre se vend de 80 à 500 fr. et même 2,000 fr.; la qualité inférieure peut s'obtenir pour 10 fr. 50. Les instruments d'agriculture, les outils sont d'un prix très-élevés, ils sont importés des États-Unis ou du Canada. Le choléra et la fièvre jaune y font parfois des ravages. .

On ne parle pas français. — Sur quatre millions d'habitants, il y a environ 150,000 Français dont la moitié sont des Basques qui parlent l'Espagnol. Nos compatriotes français et belges seront noyés en très peu de temps dans les quatre millions d'Espagnols et d'Italiens qui forment le fonds de la population. Il est impossible qu'ils puissent conserver l'usage de la langue française. Ils sont perdus

pour leur patrie. En dehors de la ville de Buenos-Ayres, presque personne ne comprend le français ; on n'y trouve pas un seul village où l'on parle exclusivement le français. Il n'y a pas d'écoles françaises, pas de banque française, l'immense majorité parle espagnol ; il n'y a que 2 ou 3 journaux français. L'émigrant français ou belge est envoyé à 3 ou 500 lieues dans l'intérieur du pays ; là, il se trouve, pour son salaire, à la discrétion des entrepreneurs. Un tel pays est-il avantageux pour les émigrants parlant français ?

Pourquoi enfin la République Argentine comme le Brésil essayent-ils d'attirer surtout des émigrants pauvres en leur avançant leur passage ? C'est qu'on sait bien qu'à cause de leur pauvreté, ils ne pourront plus jamais revenir dans leur pays et qu'on les fera alors travailler à la place des nègres que le Brésil vient d'affranchir. **On veut remplacer les esclaves par les pauvres français et belges.**

COMPAREZ AVEC LE CANADA.

Le Canada.

Les avances de passage. — Le gouvernement du Canada n'avance de passages à personne, parce qu'il considère que c'est une spéculation dont les émigrants sont toujours les victimes. Il veut qu'en arrivant en Canada, un colon n'ait pas de dettes et qu'il soit toujours libre de s'en retourner quand ça lui plait.

Terres gratuites. — Au lieu d'avance de passages, le Canada donne gratuitement, au Manitoba, à tout homme âgé de plus de 18 ans, ou aux veuves ayant des enfants, 64 ½ hectares de terre. Dès son arrivée, le colon, qui a payé lui-même son passage, se trouve donc sans aucune dette et propriétaire de 64 ½ hectares.

Capital. — En Canada, une famille de cultivateur composée de 4 personnes paiera 800 fr. environ pour ses frais de voyage, mais dès son arrivée, elle ne devra rien à personne et se trouvera propriétaire de 64 ½ hectares de bonne terre. 800 fr. lui suffiront pour posséder 64 ½ hectares en Canada, tandis qu'il lui en faudra au moins 4000

dans la République Argentine, pour avoir la même étendue de terrain.

Voyage. — Pour venir en Canada il faut seulement de 9 à 12 jours.

Ce que tout le monde devrait savoir. — Toutes les marchandises, excepté celles de luxe, se vendent moins cher qu'en France ou en Belgique ; il y a partout de nombreuses manufactures. Les loyers sont à bon marché, à Montréal, une chambre non meublée se loue de 10 à 15 fr. par mois. Pour réussir en Canada, notamment au Manitoba, un cultivateur courageux n'a besoin que de quelques centaines de francs, car on lui donne la terre gratuitement. Il trouve toujours à crédit des instruments d'agriculture. Les produits agricoles ont une bonne valeur, les animaux vivants sont envoyés en Europe en 10 jours ; la peau, le suif et la viande des bœufs et des moutons se vendent toujours, rien ne se perd. L'élevage des chevaux est lucratif ; la culture du blé, surtout au Manitoba, donne de beaux bénéfices ; la terre y est si riche que l'hectare produit toujours, sans engrais, de 25 à 40 hectolitres. Les frais de transport en Europe sont à si bon marché, que le cultivateur trouve toujours intérêt à la culture du grain. L'élevage des animaux pour la production du beurre et du fromage donne de magnifiques profits. On n'invite pas les ouvriers à venir en Canada, en leur promettant des gros salaires : les prix du Canada sont ceux de Paris, mais on les paye avec des billets de banque ou de l'or. On ne trompe personne et on dit franchement la vérité. Le Canada, pays agricole, a surtout besoin de cultivateurs. Le bois de chauffage et de construction abondent presque partout. Avec une centaine de francs le colon peut se construire lui-même, avec le bois de sa terre, une bonne maison qui lui suffit pour les premières années. En outre des terres données gratuitement par le gouvernement, on peut acheter des terres très fertiles depuis 25 à 100 fr. l'hectare, payable en 10 ans. Les instruments d'agriculture, les outils sont fabriqués en Canada, ils sont meilleur marché qu'en France et en Belgique. Il n'y a jamais eu aucune épidémie, l'hiver est froid mais bien plus sain qu'en Europe. Il n'y a jamais de brouillard. Il y a près de deux millions d'habitants parlant français, des milliers de villages où l'on ne parle que le français. Les Français et les Belges conserveront toujours la langue de leur patrie, car le Canada est un grand pays où la langue française est officielle comme

l'anglais. Il y a des milliers d'écoles françaises ; presque partout on comprend le français, notamment dans la province de Québec et dans une partie du Manitoba. Il y a à Montréal 150,000 habitants parlant français et 55,000 à Québec. Il y a dans le pays cinq banques françaises, un crédit foncier comme celui de France, qui prête de l'argent aux cultivateurs, et plus de 60 journaux français.

Le Canada n'essaye pas d'attirer chez lui les pauvres d'Europe pour les exploiter [illegible] pauvres y sont au contraire bien traités, car celui qui, sans av[illegible]e terre, possède un cheval, des vaches ou autres animaux domestiques, a le droit de les envoyer paître sur toutes les prairies qui ne sont pas encloses ; presque partout au Manitoba les paturages sont libres.

Ce que désire le Canada, ce sont des cultivateurs ; à ceux-là il offre gratuitement 64 ½ hectares de bonne terre, c'est-à-dire l'aisance et le bonheur à quiconque veut travailler. Le Canada veut des hommes libres et non des esclaves.

on
ans
ant
an-
ent

ope
car
res
les
les

ffre
t le
nes